

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2016010369	02/12/2019

Référence de la décision : A/PM/2019-12-207

Retrait de l'agrément de SNCF Mobilités Campus Sud-Ouest en tant qu'organisme de formation :

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à SNCF Mobilités Campus Sud-Ouest.

Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à la suite d'un regroupement.